

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

| |
|--|
| COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 06 JUIN 2018 A SAINT JULIEN LA GENETE |
|--|

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Date de la Convocation | 23/05/18 |
| En exercice | 58 |
| Présents | 49 |
| Absents | 9 |
| Pouvoirs | 2 |
| Excusés | 6 |
| Non Excusés | 3 |

L'An Deux Mille dix-huit, le six juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Julien la Genête, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Présents :

- MMS : ALANORE J.B, ASPERTI P., AUJOURD’HUI M., BEUZE D., BRIAULT T., CHASSAGNE G., CHIRADE G., DANCHAUD Y., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F, GIBARD P., GRIMAUD H., HENRY G., JOUANNETON M., JULLIARD C., LESAGE M., LIS G., MALLERET D., MERAUD S., MORLON P., PAPINEAU B. ; RIVA F., ROBY J-P., SAINTEMARTINE J.C. SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TURPINAT V., VICTOR C.
- MMES : AUFRERE M., BUNLON M-C., CHARDIN M-H., CREUZON C., DUMOND M., FERRION M. ; GLOMEAUD N., GRAVERON C., HENRY E., MARTIN J., PIERRON M-T., ROBY C., ROMAINE R. VIALLE M-T.

Excusés :

- MMS : COLLINET F., DECARD J. (pouvoir à PAPINEAU B.), DURAND D., JANNOT S. (pouvoir à RIVA F.); PICHON R., PRUCHON J. (pouvoir à AUJOURD’HUI M.)
- MMES : ANNEQUIN A., BRIAT O.

Absents (es) (non excusés (es)) :

- MMS : BANVILLE J., CONSTANTIN J., COUTURIER L.
- MMES : LEMOINE M-T. BRIDOUX A.,

Secrétaire de séance :

Monsieur CHIRADE Georges

Mot d'accueil de la Commune de Saint Julien La Genete

Informations

- La réception des travaux de la MSP d'Evau-les-Bains aura lieu le 28 juin 2018, pour une mise en service le 1^{er} septembre 2018.
- La Communauté de Communes est le premier EPCI à signer une convention de participation avec « Initiative Creuse ».
- Avec la question de l'intégration des Communes de Genouillac et Tercillat, la Communauté de Communes va peut-être voir son territoire s'agrandir.
- Le Conseil Communautaire devra délibérer sur les statuts au prochain Conseil Communautaire (26/09/18). Il s'agit d'un énorme travail pour les commissions ainsi que la CLECT.
- Monsieur le Préfet de la Creuse est remplacé. Une rencontre sera organisée le lundi 25 17h00 juin 2018 aux Pierres Jaumâtres avec Madame la Préfète, Magali DEBATTE. Ce moment permettra d'échanger avec elle et lui faire découvrir notre territoire.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 28 mars 2018.

- Approuvé à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 11 avril 2018.

- Approuvé à l'unanimité

1. Tourisme : Président Mr Papineau

- ✚ Appel à Projet Régional sur la « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires »

La directrice de l'EPIC ainsi que Monsieur DEBARGE ont présenté l'appel à projet régional aux membres du bureau.

La région a décidé de consacrer des fonds à l'organisation touristique des territoires afin de professionnaliser les agents et les professionnels du tourisme.

Monsieur Papineau fait savoir à l'Assemblée que les EPCI bénéficiant d'une organisation collective intercommunale portant sur les compétences tourisme d'accueil/information, de promotion, de définition et de mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire peuvent candidater à cet appel à projet régional.

Dans cette candidature, plusieurs axes seront proposés tels que le recrutement d'un chef de projet, la création d'un observatoire touristique local, le développement d'une image commune, l'adaptation de l'offre aux attentes de la clientèle, la création d'un site internet, l'amélioration de l'accueil touristique sur le territoire (projet hors les murs)....

La date limite de dépôt des candidatures est le jeudi 05 juillet 2018.

Monsieur Papineau propose donc de délibérer sur la candidature à l'appel à projet régional « NOTT ».

Délib n°2018/141 - Candidature à l'appel à projet régional « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT) »

La Région Nouvelle Aquitaine soutient, sous forme d'un appel à projet, les territoires candidats souhaitant s'engager dans une volonté d'amélioration de la filière à travers des orientations majeurs comme par exemples :

- La qualification de l'offre touristique des territoires ;
- La définition d'une stratégie numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de formation.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la candidature de la Communauté de Communes Creuse Confluence à l'appel à projet « NOTT ».

 EPIC Creuse Confluence Tourisme

L'EPIC Creuse Confluence Tourisme a créé des groupes de travail :

- Pêche
- Randonnée
- Equipements structurants
- Patrimoine
- Agro-tourisme

Délib n°2018/142 - Création de régies pour la collecte de la taxe de séjour

Monsieur Papineau rappelle que les hébergeurs doivent déposer les sommes perçues au titre de la taxe de séjour. Toutefois afin qu'ils puissent les apporter au siège et aux BIT (Bureaux d'Information Touristique) de l'Office de Tourisme Communautaire, il convient de créer trois régies.

La création de trois régies pour le dépôt des sommes perçues de la taxe de séjour est acceptée à l'unanimité.

Délib n°2018/143– Convention d'objectifs et de moyens 2018/2020 entre la Communauté de Communes Creuse Confluence et l'Office de Tourisme Communautaire « Creuse Confluence Tourisme »

Il propose de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre l'EPCI et l'Office de Tourisme « Creuse Confluence Tourisme ». Cette convention précise les objectifs attribués à

l'EPIC par la Communauté de Communes, les moyens qui lui sont alloués pour l'exercice de ses missions, les engagements de l'EPIC envers la Communauté de Communes, les critères d'évaluation et les modalités de financement entre autres.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet de convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue entre l'EPIC et la Communauté de Communes.

Délib n°2018/144– Subvention 2018 à l'EPIC, gestionnaire de l'Office de Tourisme Communautaire « Creuse Confluence Tourisme »

Monsieur Papineau propose de verser le solde de la subvention 2018 à savoir un montant de 32 756,00 € et que le montant prévu en section d'investissement soit basculé en section de fonctionnement à savoir 53 500,00 €.

La décision modificative est acceptée à l'unanimité ainsi que le versement du solde de la subvention 2018.

2. Ressources Humaines: Président Mr Simonnet

Rencontre

Une rencontre a été organisée au mois de mai avec un agent en arrêt depuis plusieurs années. Celui-ci a demandé un rattrapage de son régime indemnitaire et souhaite reprendre le travail en télétravail. Les deux demandes ont reçu un avis défavorable. Cette personne est en attente d'une proposition de poste au sein de l'EPCI.

Recrutement

➤ Directeur Financier

La personne recrutée pour le poste de directeur financier sur le pôle d'Evaux-Les-Bains commencera le 11 juin 2018.

➤ Service Assainissement

La personne en charge de la facturation de l'assainissement, sera également en charge de la partie GEMAPI pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse.

Situation des agents

➤ Service Déchets

L'agent responsable de la déchèterie de Budelière a été convoqué. Pendant un an, le prestataire ne récupérait pas les batteries sur cette déchèterie. L'agent a avoué les vendre à son nom. Il a reçu un blâme et a remboursé la totalité de la somme perçue.

➤ Service Technique (Pôle Gouzon)

L'agent en mi-temps thérapeutique va pouvoir reprendre son travail à 100 % à compter du 04 septembre 2018.

➤ Service Micro-Crèche / RAM

L'agent en charge du RAM sera en congé maternité. La responsable des Micro-Crèches (Boussac et Gouzon) revient le 03 juillet 2018 de son congé maternité.

➤ Création de postes

Délib n°2018/145 – Création de deux postes d'adjoint d'animation

Afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles de Jarnages, Parsac et Pionnat, Monsieur le Président propose de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint d'animation à 29h00, à compter du 1er août 2018 pour l'école de Jarnages
- Un poste d'adjoint d'animation à 20h00, à compter du 1er août 2018 pour les écoles de Parsac et de Pionnat.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création des deux postes et ce à compter du 1^{er} août 2018.

Délib n°2018/146 - Création de deux postes d'adjoint technique

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Cinéma d'Evaux les Bains et de l'entretien de l'école de Parsac, Monsieur le Président propose de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique à 20h00, à compter du 1er septembre 2018 pour le cinéma d'Evaux-les-Bains
- Un poste d'adjoint technique à 12h00, à compter du 1er septembre 2018 pour l'entretien de l'école de Parsac.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création des deux postes et ce à compter du 1^{er} septembre 2018.

 Protocole Electoral

Le 6 décembre prochain se déroulera les élections professionnelles. Le Conseil Communautaire doit se prononcer, dans la limite de tranches fixées par la réglementation, sur le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel qui siègeront à cette instance.

Il convient également de décider du maintien ou non du paritarisme au sein de la Collectivité.

Délib n°2018/147- Adoption du protocole électoral

Il rappelle qu'au 1er janvier 2018, l'effectif des agents relevant du Comité Technique est de 61 avec 44,26 % d'hommes et 55,74 % de femmes,

Au vu de l'effectif des agents, il précise que le nombre de représentants peut être compris entre 3 et 5.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante un projet de protocole d'accord préélectoral conclu entre la Communauté de Communes et les Organisations Syndicales.

Le projet de protocole d'accord préélectoral présenté est accepté, il fixe à 6 le nombre de représentants du personnel soit 3 titulaires et 3 suppléants. Le maintien du paritarisme au sein de la Communauté de Communes est approuvé avec un nombre de représentants égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Compte Epargne Temps

Délib n°2018/148 – Instauration du compte épargne temps

Le compte épargne temps permet aux agents titulaires ou contractuels de droit public et employés de manière continue depuis au moins une année de déposer des jours de congé (5 jours maximum par an) et/ou de RTT pour une durée de validité illimitée. Toutefois, le nombre total des jours sur le compte épargne temps ne peut pas excéder 60 jours.

L'ouverture du Compte Epargne Temps se fait à la demande expresse de l'agent concerné qui peut être formulée à tout moment de l'année. L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le compte au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions.

Le Conseil Communautaire instaure le compte épargne temps et ses modalités de mise en œuvre.

3. Intégration de Genouillac et Tercillat

Chaque mairie a été destinataire du compte rendu de la CDCI qui a eu le 20 avril 2018. Il faut préciser qu'une très large majorité de l'Assemblée de la CDCI est pour l'intégration de ces deux communes sur notre territoire Creuse Confluence.

Une réunion de travail a été organisée entre les membres du groupe de travail communautaire Creuse Confluence, les élus de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche et les élus communaux de Genouillac et Tercillat afin d'avoir officiellement le montant du ticket de sortie pour chaque commune.

A partir des données financières (« tickets de sortie ») de la CC Portes de la Creuse en Marche, il est présenté en conseil communautaire un tableau reprenant le montant estimé et le montant proposé par CC Creuse Confluence, des informations et observations complémentaires.

Pour rappel : il n'y a pas vraiment de règles, nous sommes dans la négociation. Les deux parties doivent se mettre d'accord sur les conditions financières et patrimoniales de retrait.

Genouillac :

| | Estimation | Montant proposé par CC Creuse Confluence |
|--|--------------|--|
| ZA « Le Poteau » | 102 595,38 € | 23 600 € à 102 595,38 € |
| Réserve Foncière | 46 301,71 € | 46 301,71 € |
| Rando CC Petite Creuse | 2 885,60 € | 1 791,83 € |
| Rando CC Porte de la Creuse en Marche | 2 967,44 € | 2 117,14 € |
| Micro-Crèche | 4 153,67 € | 4 153,67 € |
| Numérique | 101 520,00 € | 76 209,00 € |
| Déchets Ménagers (EVOLIS 23) + déchèterie → pas de représentation substitution → donc 3 hypothèses = régie / Prestation de services / Adhésion à EVOLIS 23 | / | 110 635,00 € |

Au final, en reprenant le ticket de sortie d'EVOLIS 23, le montant est de 343 803,73 €. Si la CC Creuse Confluence adhère au Syndicat, le ticket diminue soit un montant de 233 168,73 €.

La Commune de Genouillac est passée en FPU au 1^{er} janvier 2018, le montant de l'AC est donc à retravailler. Le montant provisoire de Genouillac est de 312 899 €. Nous nous sommes rapprochés de la DDFIP qui nous a communiqué un montant de 393 307 €. Le montant de l'AC sera modifié car le transfert de charges est en lien avec les compétences reprises par la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Les étapes :

- 1- Définir le ticket de sortie
- 2- Calcul de charges pour le transfert

Concernant la DGF :

- Nombre d'habitants sur la Commune de Genouillac : 840 habitants
- Montant par habitant sur Creuse Confluence : 48 €/hab
- Gain DGF avec la Commune de Genouillac : 40 320,00 €

Tercillat :

| | Estimation | Montant proposé par CC Creuse Confluence |
|---------------------------------------|-------------|---|
| Montée en débit (montant réglé) | 59 196,34 € | 47 760 € |
| Montée en débit (à régler) | 14 799,08 € | 7 932,67 € |
| Rando CC Petite Creuse | 2 885,60 € | 1 791,83 € |
| Rando CC Porte de la Creuse en Marche | 2 517,44 € | 2 117,14 € |
| Déchets ménagers | / | 23 573 € |

Le total est donc de 83 174 € et avec l'adhésion EVOLIS 23, il est de 52 601,64 €.

Concernant la DGF :

- Nombre d'habitants sur la Commune de Genouillac : 217 habitants
- Montant par habitant sur Creuse Confluence : 48 €/hab
- Gain DGF avec la Commune de Genouillac : 10 416,00 €

Le montant de l'AC de Tercillat est de 2 702 €. Nous nous sommes rapprochés de la DDFIP qui nous a communiqué un montant de 22 569 €. Le montant de l'AC sera modifié car le transfert de charges est en lien avec les compétences reprises par la Communauté de Communes Creuse Confluence.

➤ Assainissement – Genouillac

Le réseau d'assainissement est dans l'ensemble plutôt correct, il y a tout de même quelques travaux à prévoir.

➤ Ecole Genouillac

Le bâtiment de l'école de Genouillac est en bon état et bien entretenu. L'école accueille actuellement 72 enfants.

➤ Déchets ménagers

La partie la plus complexe dans l'intégration de ces communes est les déchets ménagers nous aurions deux régimes différents sur le territoire: TOMI (taxe incitative) et TEOM.

➤ Préfecture

La préfecture attend la décision de la Communauté de Communes Creuse Confluence sur l'intégration de ces deux communes pour pouvoir réunir la CDCI en juillet 2018.

Monsieur le Président pense que cela forme un bassin économique intéressant. Il n'y aura pas de problèmes sur le plan financier. De plus, il faut se rappeler que la Commune de Tercillat fait partie du canton de Boussac.

La Communauté de Communes Creuse Confluence devra transmettre le montant total proposé après que la CC Portes de la Creuse en Marche ait délibéré, sachant en tout état de cause que c'est Madame la Préfète qui prendra la décision finale.

Délib n°2018/140 - Intégration Communauté de Communes Creuse Confluence : Communes de Genouillac et de Tercillat

Considérant le travail de réflexions et d'échanges en cours entre l'ensemble des parties concernées sur les conditions financières et patrimoniales des retraits de Genouillac et de Tercillat de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, Monsieur le Président demande aux membres de l'Assemblée délibérante leur position sur l'intégration de ces 2 communes à Creuse Confluence à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Communautaire est favorable à l'intégration des deux Communes à la CC Creuse Confluence avec 29 pour, 4 contres et 15 abstentions.

4. Ecoles : Présidente Mme Creuzon

 Rencontre avec Monsieur le DASEN

Une rencontre a été organisée avec Monsieur le DASEN le 14 mai 2018. Lors de cet échange, il a été plutôt ouvert au dialogue. Il souhaite revoir les niveaux (en concertation avec les écoles) et effectuer un travail en réseau.

 Réunion avec Monsieur Christiany (Cabinet Damien Christiany)

Des rendez-vous ont eu lieu entre Monsieur Christiany et les secrétaires de mairie les 22, 23 et 24 mai 2018 afin d'affiner le montant du transfert de charges.

Il manque certaines données concernant le RPI Bord St Georges, Lavaufranche, Soumans et le SIAG de Boussac, le consultant, Monsieur Christiany doit rencontrer à nouveau lesdits regroupements et effectuer des simulations d'axes possibles.

Il est donc proposé de reporter le choix sur l'harmonisation de la compétence scolaire à compter du 01/09/2019

Monsieur le Président précise que c'est une compétence noble pour la collectivité nécessitant une équité sur le territoire.

Il faudra demander à Monsieur Christiany de noter exactement les montants que les communes devront payer, qui seront retravaillés ensuite en commission.

Concernant le retour des délibérations des communes, quatre ont refusé le transfert de la compétence écoles à l'intercommunalité.

5. Point à Temps : Président Mr Thomazon

Concernant le marché pour le point à temps et l'émulsion, l'entreprise retenue est PONZO TP.

Un diagnostic routier sera effectué afin de définir d'ici la fin de l'année la meilleure formule.

6. Développement Economique/Numérique : Président Mr Turpinat

Dorsal

- Jalon 1 : Communes de Lussat, Lépaud, Gouzon, Boussac-Bourg et Bétête soit 32 % du territoire (4 485 prises)
- Suite aux annonces du Secrétaire d'Etat et du Directeur au numérique, 10 millions d'euros complémentaires ont été débloqués pour le Département de la Creuse dans le cadre du plan particulier.

Le Département a demandé d'identifier de nouvelles plaques FTTH que l'on pourrait intégrer au Jalon 1bis.

- Jalon 1bis : Communes de Bussière St Georges, Nouzerines, St Julien la Genête, Evaux-Les-Bains, Chambonchard, Trois-Fonds, Domeyrot, La Celle-Sous-Gouzon et St Silvain sous Toulx.
- Traitement inéquitable sur le territoire : le département propose de retravailler sur de nouvelles plaques (optionnelles) : Vigeville, Jarnages et Pionnat.
- Avec ce système et si tout est pris, environ 60 % de notre territoire sera équipé de fibre optique et pour le reste il y aura environ 97 % du territoire qui sera couvert en haut débit. (à minima 8 mgb)

Bâtiment Gouzon Troc

Plusieurs porteurs de projets ont été reçus pour présenter leurs projets. Monsieur ARCIN a précisé que le bâtiment ne lui convient pas. Monsieur Fauconnet souhaite 800 m² pour un loyer de 800 euros et Monsieur Ameduri propose d'acheter le bien.

A présent, il faut se positionner sur ce bâtiment. Il propose de faire appel à un économiste pour étudier les futurs travaux (dans un premier temps pour le mettre aux normes).

MCTD

Le permis de construire a été déposé à la mairie de Jarnages et le DCE est en cours de transmission.

Monsieur Turpinat propose de délibérer sur le plan de financement du projet d'extension du bâtiment de stockage de meubles et précise qu'une subvention a été obtenue au titre de la DETR 2018 Le montant prévisionnel est de 423 728,09 € HT.

Délib n°2018/149 – Extension d'un bâtiment pour l'entreprise MCT Déménagement – Approbation du projet et choix du mode de dévolution des travaux

Le montant prévisionnel est de 423 728,09 € HT avec une subvention DETR 2018 d'un montant de 190 677,64 €.

Le plan de financement est approuvé par les membres du Conseil Communautaire.

Allez et Cie

Monsieur Souchal a décidé déménager son entreprise et de quitter la Commune de Chambon-sur-Voueize à la fin du bail avec la Communauté de Communes Creuse Confluence. L'entreprise part s'installer sur l'agglomération de Guéret.

ZAC de Bellevue

Le dernier lot situé sur la ZAC de Bellevue a été divisé en deux. Les SCI DEVITI et AUCOUTURIER souhaite acquérir les deux parcelles. La viabilisation sera aux frais de la Communauté de Communes.

Délib n°2018/150 – Vente de deux parcelles de terrain situées à la ZAC de Bellevue à Gouzon à la SCI « AUCOUTURIER » et à la SCI « DEVITI ».

Suite à la division parcellaire, la SCI « DEVITI » se porte acquéreur de la parcelle n° 912 d'une contenance de 2 078 m² et la SCI « AUCOUTURIER » de la parcelle n° 911 d'une contenance de 3 116 m² pour un montant de 4,56 € le m².

Le Conseil Communautaire accepte de vendre à l'unanimité les deux parcelles situées à la Zac de Bellevue sur la Commune de Gouzon.

7. Tiers lieux : Président Mr Henry

La réunion du 05 juin 2018 est reportée ultérieurement.

8. GEMAPI : Président Mr Beuze

 Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize

Réunion le 07 juin 2018 : approbation des statuts.

Délib n°2018/175 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize – Intégration de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud au titre de la Commune de St Maixant

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud a fait part de son souhait d'adhérer au SMABV pour la Commune de St Maixant et ce à compter du 1er janvier 2018. Après l'accord du Syndicat, il est proposé d'accepter l'intégration de cette Communauté de Communes.

L'intégration de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize et ce à compter du 1^{er} janvier 2018 est approuvée à l'unanimité.

 Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

Il fait savoir que Monsieur Reix remplace Monsieur Joly au Comité Syndical. Ce Comité Syndical s'est réuni avec pour ordre du jour : la présentation du budget, la mise à disposition de l'agent de la CC Creuse Confluence et la poursuite des marchés.

Délib n°2018/151 – Versement annuel d'une participation financière au fonctionnement du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse pour l'année 2018

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse, créé en date du 04 avril 2018, a pour périmètre :

- La Communauté de Communes Creuse Confluence pour tout ou parties de ses communes soit 51,20 % ;
- La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche pour tout ou parties de ses communes soit 41,60 % ;
- La Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse pour tout ou parties de ses communes soit 7,20 %.

Chaque EPCI versera annuellement une participation financière pour le fonctionnement de ce Syndicat. La participation annuelle pour l'année 2018 pour le territoire Creuse Confluence représente un montant de 36 014,00 €. Le montant sera versé en deux fois soit 18 007,00 €.

Le versement d'une participation annuelle pour le fonctionnement du syndicat est accepté à l'unanimité.

Délib n°2018/152 – Convention de mise à disposition d'un agent auprès du Syndicat Mixte du bassin de la Petite Creuse

L'agent de la CC Creuse Confluence en charge de la facturation de l'Assainissement effectuera 3h00 (sur 35h00) pour le Syndicat Mixte du bassin de la Petite Creuse. Une convention de mise à disposition doit être conclue entre la Communauté de Communes et le Syndicat.

Le projet de convention de mise à disposition est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Contrat Territorial « Hautes Vallées du Cher »

Le Contrat Territorial « Hautes Vallées du Cher » est un contrat en lien avec la CC Marche et Combraille en Aquitaine. Nous sommes conviés à une de leurs réunions GEMAPI le 21 juin 2018 à Chénérailles.

Convention d'entente intercommunale

Actuellement est en cours un appel à projets sur la Prévention des Inondations (PI) et qui porte sur une étude d'aides à la décision pour la prise de la compétence GEMAPI sur le volet des zones d'expansion des crues.

La charge serait de 4 582 € HT (subventionnable à 80%) soit une opération d'un montant de 916,54 € HT.

9. Octroi des subventions 2018 : Président Mr Henry

La Commission a travaillé sur toutes les demandes de subvention. Les propositions ont été présentées en réunion de bureau. Les membres du bureau ont donné leur avis.

Délib n°2018/153– Subventions 2018 aux Associations

Le montant total présenté au Conseil Communautaire est de 26 500,00 € réparti entre les associations.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de verser aux Associations les subventions comme présentées dans le tableau.

Délib n°2018/154 – Octroi d'une subvention au profit de l'Association PACAP

L'association PACAP a sollicité la Communauté de Communes pour une subvention d'un montant de 2 000,00 € afin de financer une partie de l'évènement culturel à Bétête au mois de septembre 2018.

L'octroi d'une subvention de 2 000,00 € à l'Association PACAP est approuvé par les membres du Conseil Communautaire.

10. Santé : Président Mr Alanore

MSP Evaux-Les-Bains

Le 28 juin 2018 aura lieu la réception des travaux de la MSP d'Evaux-Les-Bains pour une mise en service le 1^{er} septembre 2018.

Un courrier a été envoyé à chaque professionnel de santé pour se prononcer ou non sur l'entrée à la MSP. De ce courrier, en résulte :

- 3 Médecins
- 1 Kiné sur 3
- 1 Ostéopathe
- L'établissement St Vaury (rencontre fin juin avec le Directeur)
- 7 infirmières mais 9 loyers
- 1 Podologue

Nous allons rechercher des professionnels de santé en partenariat avec l'ARS.

Monsieur le Président remercie Madame la Présidente de l'Association Evaux/Chambon Santé, Madame Marie-Chantal Simonnet pour son travail de bénévole.

MSP Boussac

Les travaux portant sur la climatisation vont être engagés, une réunion de chantier aura lieu jeudi avec la Société HDP qui réalisera cette opération. Il s'agit donc de climatiser le pôle santé et principalement l'étage. Cette opération est subventionnée par de la DETR. Les travaux seront normalement clôturés pour le 14 juillet 2018.

Commission Santé / Réunion avec les professionnels de santé (Dr Noinski et Dagard)

La Commission Santé s'est réunie le 24 avril 2018 suite à une sollicitation des professionnels de santé, les Docteurs Noinski et Dagard (Boussac). Ils souhaitent échanger avec les élus pour trouver des solutions sur le manque d'attractivité pour les jeunes praticiens.

Nous pensions que le problème venait du numérus clausus mais ce n'est pas le cas. D'après les professionnels de santé le métier de médecine libérale n'est pas assez reconnu. Les jeunes médecins ne souhaitent pas s'installer en médecine libérale mais plutôt avec des spécialités. Ils ont constaté parallèlement une hausse des taxes depuis plusieurs années. Les médecins accueillent des stagiaires et internes, le travail en équipe est apprécié mais, malgré tout, il n'y a pas d'installations sur le territoire.

Maison Médicale Gouzon

Le problème va se poser sur la Commune de Gouzon, en effet, il n'y aura plus qu'un médecin. Le Docteur Parenton part à la retraite à la fin du mois de juin 2018.

Monsieur le Président précise qu'il a informé que la CC Creuse Confluence est prête à être un territoire expérimental.

Il demande à Monsieur Méraud, membre du Conseil Municipal de Gouzon si ils ont des nouvelles des recherches en cours ?

Monsieur Méraud fait savoir que la direction qu'ils ont souhaité prendre est le travail en concertation avec les professionnels de santé de Gouzon. Plusieurs contacts ont été pris et ils ont cru à un moment donné aboutir. Ils avaient un engagement verbal par une personne, qui s'est désistée en faveur d'un autre territoire. La question du départ à la retraite du Docteur Parenton sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal le 14 juin 2018.

Monsieur le Président sollicite la municipalité de Gouzon, la CC Creuse Confluence souhaite être associée à cette problématique et prendre part à la recherche de professionnels de santé. Le manque de médecins sur Gouzon pose un réel problème pour les habitants du territoire intercommunal.

Informations complémentaires

L'Agence Régionale de Santé a créé une carte des zones déficitaires en professionnels de santé. Le Département de la Creuse est en zone déficitaire et plus particulièrement Guéret et La Souterraine. Cette carte permet de bénéficier d'aides de la CPAM (50 000,00 €). La Communauté de Communes Creuse Confluence est exclue de ce dispositif. Monsieur le Député travaille sur cette problématique.

11. Assainissement : Président Mr Lesage

La Commission du 1^{er} juin 2018 était organisée pour un rendu de la dernière phase de l'étude. Celle-ci est reportée au 15 juin 2018 à Boussac. Il a été demandé au cabinet de retravailler son document.

Délib n°2018/155 - Demande de subvention (DETR) pour des travaux d'assainissement liés aux travaux d'aménagement de voirie et trottoirs « avenue Faubourg Monneix » et « Lotissement de Prassier » à Evaux-les-Bains

Ces travaux d'aménagement induisent une mise à la cote de tampons d'assainissement à la voirie pour le maintien de l'accessibilité au réseau d'assainissement afin d'en assurer son entretien.

Le montant total de cette opération est estimé à 13 465.75 € HT soit 16 158.90 € TTC et ce projet est éligible aux aides de l'Etat (DETR).

Le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention DETR pour les travaux d'assainissement « avenue Faubourg Monneix » et « Lotissement de Prassier » à Evaux-Les-Bains.

Délib n°2018/156 - Demande de subvention (DETR) pour des travaux d'assainissement liés aux travaux d'aménagement de voirie et trottoirs à « Gouby », commune de St-Silvain-Bas-Le-Roc et réalisation de branchements d'eaux usées divers

Afin de préserver le futur revêtement de la voirie, il est nécessaire de réaliser 5 branchements d'eaux usées et d'intervenir sur l'étanchéité du réseau de Gouby (point d'intrusion d'eaux parasites mis en évidence dans l'étude diagnostic du réseau d'assainissement). Egalement, les travaux de voirie induisent une mise à la cote des tampons d'assainissement à la voirie pour le maintien de l'accessibilité au réseau d'assainissement afin d'en assurer son entretien.

Le montant total de cette opération est estimé à 30 060.00 € HT soit 36 072.00 € TTC, et que ce projet est éligible aux aides de l'Etat (DETR).

Le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention DETR pour les travaux d'assainissement et la réalisation de branchements d'eaux usées divers à « Gouby » sur la Commune de St Silvain Bas Le Roc.

Délib n°2018/157– Avenant n°1 au contrat de prestation avec la société Véolia pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif de BOUSSAC-BOURG

Délib n°2018/158 - Avenant n°1 au contrat de prestation avec la société Véolia pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif de MALLERET-BOUSSAC

Les Communes de Boussac-Bourg et Malleret-Boussac ont confié, la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif, à la société Véolia.

Par conséquent à la suite du transfert de compétence, l'ensemble des droits et obligations issus de ces marchés sont transférés à la Communauté de Communes à compter du 01 janvier 2018.

Les projets d'avenant n°1 entre Veolia et la Communauté de Communes sont acceptés à l'unanimité.

Délib n°2018/159– Avenant n°2 au contrat de délégation par affermage pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif de CRESSAT

L'ex Communauté de Communes du Carrefour des Quatre Provinces s'est substituée à la Commune de Cressat lors de l'intégration de cette dernière à son périmètre.

A la suite de la fusion des EPCI, l'ensemble des droits et obligations issus de ce marché sont transférés à la Communauté de Communes à compter du 01 janvier 2017. Il donne lecture du projet d'avenant n°2.

Le projet d'avenant n°2 entre Veolia et la Communauté de Communes est approuvé à l'unanimité.

12. Environnement : Président Mr Henry

Ramassage secteur Evaux/Chambon

Le démarrage du nouveau ramassage des déchets sur le secteur Evaux/Chambon est plutôt positif, avec notamment un triplement des tonnages collectés :

- Janvier à Mars : 3 Tonnes
- Avril : 7 T 500
- Mai : 9 T 400

Déchèteries

Les horaires des déchèteries seront modifiés et sont présentés ci-dessous. Les déchèteries seront ouvertes le matin (Budelière et Parsac) du 1^{er} juillet au 31 août 2018. Les horaires de la déchèterie de St Silvain Bas le Roc ne changent pas puisqu'elle ne nous appartient pas.

Budelière :

Horaires toute l'année :

Lundi, mercredi : 14h00 – 17h00

Vendredi : 13h00 – 17h00

Samedi : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00

Horaires juillet et août :

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30

Samedi : Toute la journée

Parsac :

Horaires toute l'année :

Lundi, mercredi et vendredi : 14h00 – 17h00

Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Horaires juillet et août :

Lundi, mercredi, vendredi : 8h30 – 12h30

Samedi : Toute la journée

St Silvain Bas le Roc :

Horaires toute l'année :

Lundi, mercredi et vendredi : 14h00 – 17h00

Samedi : Toute la journée

Délib n°2018/161– Mise en place d’une tarification de dépôts en déchèterie par les utilisateurs professionnels, et particuliers hors périmètre de la Communauté de Communes

Pour une harmonisation du fonctionnement des déchèteries de la Communauté de Communes, il est proposé d’appliquer une tarification pour les apports de déchets des professionnels/artisans et des particuliers ne résidant pas sur le territoire de Creuse Confluence.

Les tarifs suivants sont appliqués aux déchèteries de Parsac et Budelière à compter du 1^{er} juillet 2018 :

| | |
|---------------|---------|
| Encombrants | 13€ /m3 |
| Déchets verts | 15€ /m3 |
| Gravats | 22€ /m3 |
| DDS | 1€ / kg |
| Ferrailles | GRATUIT |
| Cartons | GRATUIT |
| Mobilier | GRATUIT |
| DDS | GRATUIT |
| DEEE | GRATUIT |

Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité les tarifs appliqués aux professionnels/artisans/ particuliers ne résidant pas sur le territoire, présentés pour une harmonisation du fonctionnement des deux déchèteries intercommunales.

Ressourcerie

La ressourcerie a donné un bilan de la collecte des encombrants avec un chevauchement sur 2017/2018. La Ressourcerie a collecté 105 T d’encombrants sur 514 foyers.

Entretien des chemins de randonnées

Tous les chemins de randonnées sur le territoire de Creuse Confluence ne sont pas intégrés au PDIPR.

Délib n°2018/160 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Creuse – entretien chemins 2018

Au sein du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une partie des chemins dispose du label de qualité « Rando Qual’Iti Creuse ». L’entretien de ces chemins est effectué par des chantiers d’insertion professionnelle.

Cet entretien peut faire l’objet d’une subvention de la part du Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant HT, dans la limite d’un plafond de dépenses subventionnables de 90€/km/an (Chantier d’insertion).

C’est le cas pour les circuits suivants : Les estimations de travaux sont les suivantes :

- Circuit de Montbardoux (Budelière) : Montant de la subvention = 162.00 €.

- Circuit par Gués et par Monts (Bétête) : Montant de subvention maximum = 202.50 €.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Creuse pour l'entretien des chemins cités ci-dessus et ce pour 2018.

Convention avec Gamm Vert

Quatre petits broyeurs sont mis à disposition des habitants du territoire (un par site). Un fonctionnement est mis en place. Les usagers récupèrent une carte (disponible sur chaque pôle de la Communauté de Communes). Ils s'engagent à ne pas déposer de déchets verts aux déchèteries. Elles récupèrent le broyeur chez le partenaire : Gamm Vert Boussac et Evaux et Nathéa à Parsac.

Pour cela, une convention doit être conclue avec le partenaire.

Délib n°2018/162 – Conventionnement avec le réseau Gamm Vert pour le prêt de broyeurs de végétaux

Gamm Vert s'occupera des opérations de prêt dans leur intégralité (réservation, remise du matériel, contrôle du matériel, maintenance). La maintenance des broyeurs (vidange annuelle) sera réalisée par le prestataire de Gamm Vert, en même temps que leurs propres matériels, et facturée directement à la Communauté de Communes.

Ce partenariat est à titre gratuit.

La convention sera conclue pour une durée de 4 ans et ce à compter du 1^{er} juillet 2018.

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

SICTOM Chénérailles

Délib n°2018/163 - Approbation des statuts modifiés du SICTOM Chénérailles – Intégration de la Commune de St Priest

Pour rappel, la Commune de St Priest a intégré la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine au 1^{er} janvier 2018.

Cet EPCI adhérent au SICTOM Chénérailles, en représentation-substitution, les a sollicité pour l'extension de leur périmètre et ainsi intégrer la Commune de St Priest au service d'enlèvements des déchets ménagers et assimilés sur celle-ci.

La CC Creuse Confluence doit donner son approbation sur les statuts modifiés du SICTOM de Chénérailles.

Le Conseil Communautaire approuve l'intégration de la Commune de St Priest au service d'enlèvements des déchets ménagers et assimilés pour la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.

OCAD3E

Pour permettre à l'éco-organisme OCAD3E de récupérer les tubes fluos en plus des produits de la filière DEEE (appareils électriques, lampes...) aux déchèteries, il faut que le Conseil Communautaire approuve les modifications de la convention avec OCAD3E.

Le Conseil Communautaire autorise à conclure une convention avec cet éco-organisme afin qu'ils puissent récupérer les tubes fluo.

13. Logements/habitat : Président Mr Thomazon

Habitat

Le 07 juin 2018 est organisée une réunion pour les statuts de l'agence de l'habitat.

Amélioration de l'habitat, quelques chiffres :

2017 : 39 dossiers dont 10 subventionnés pour un montant versé par la CC Creuse Confluence de 7 372 €

Au 25 mai 2018 : 33 dossiers dont 17 subventionnés pour un montant versé par la CC Creuse Confluence de 9 380 €

Logements

Délib n°2018/164 - Révision des loyers à compter du 1er juillet 2018 (Ex EPCI Carrefour Quatre Provinces).

A ce jour et sur le territoire, il reste 7 logements en location. Le montant du loyer est révisé chaque année à compter du 1er Juillet. Cette augmentation dépend de l'indice de référence des loyers (IRL).

La valeur de cet indice pour le 1er trimestre 2018 est de 127,22 soit + 1,05 % (évolution annuelle).

Il propose donc d'appliquer cette augmentation à partir du 1er Juillet 2018, et ce, pour l'ensemble des logements (conventionnés et non conventionnés) conformément au tableau présenté en Conseil.

L'augmentation de 1,05 % sera effective à compter du 1^{er} juillet 2018 conformément à l'approbation unanime du Conseil Communautaire.

Délib n°2018/165 – Lotissement intercommunal de la Croix Barraud à Gouzon. Vente du lot n°11 à BEUFILS Martial et ANDRADE Maëva

Des Gouzonnais souhaitent acquérir le lot n° 11, du lotissement intercommunal « La Croix Barraud » située sur la Commune de Gouzon, d'une superficie de 886 m² et ce au prix de 23,44 € TTC le m².

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la vente du lot n°11 du lotissement intercommunal sur la Commune de Gouzon.

14. Autres

Délib n°2018/167 – Demande d'une subvention au titre de la DETR 2018 pour équipements informatiques (tablettes, écrans de projection, vidéo...)

La nouvelle configuration de la communauté de communes, avec un nombre plus important de conseillers communautaires, avec un accroissement du nombre de documents transmis, nécessite d'acquérir de nouveaux équipements, permettant en particulier d'effectuer des projections lors des réunions de conseil.

Le montant total HT est de 16 298,67 €, subventionnable à hauteur de 50 % soit 8 149,34 €.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de demander une subvention DETR de 50 % pour l'acquisition d'équipements informatiques pour les réunions.

Délib n°2018/168 - Demande d'une subvention au titre de la DETR 2018 dans le cadre du réaménagement et de l'équipement d'un bureau administratif

La prise en charge de nouvelles compétences, telle que l'assainissement, et le recrutement de personnel en lien avec l'exercice de ces compétences implique le réaménagement d'un bureau au siège social, ce projet d'un montant total HT de 12 874,46 €, subventionnable à hauteur de 50 % soit 6 437,23 €.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de demander une subvention DETR de 50 % pour le réaménagement et l'équipement d'un bureau administratif.

Délib n°2018/166 - Tarification de la Micro-Crèche située à Gouzon

La CAF demande à la Communauté de Communes de délibérer sur la tarification de la Micro-Crèche située à Gouzon. Le tarif est défini selon deux méthodes soit :

- Les familles sont facturées selon le barème de la CNAF (barème révisable annuellement)
- Les placements d'urgence sont facturés selon un tarif moyen calculé comme suit :

- Montant total des participations familiales N-1 / Nombre d'heures facturées N-1

La tarification de la Micro-Crèche de Gouzon est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

Délib n°2018/169 - Décision modificative n°1 – Equilibre financier du budget annexe « Bâtiment stockage Jarnages »

Délib n°2018/170 – Décision modificative n°1 – Equilibre financier du budget annexe « Bâtiment Gouzon Troc »

Délib n°2018/171 – Décision modificative n°1 – Equilibre financier du budget annexe « Atelier relais Lussat »

Délib n°2018/172 - Décision modificative n°1 – Equilibre financier du budget annexe « Nataquashop »

Délib n°2018/173 - Décision modificative n°1 – Equilibre financier du budget annexe « Bâtiment Fioul Parsac »

Délib n°2018/174 – Décision modificative n°1 – Equilibre financier du budget annexe « Bâtiment stockage Jarnages »

Les décisions modificatives présentées sont toutes approuvées à l'unanimité.

15. Pays Combraille en Marche

Le mardi 26 juin prochain se réunira l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale Extraordinaire pour voter la dissolution de l'Association. Doit être présent au minimum deux tiers des membres pour valider cette dissolution.

Pour créer le Syndicat Mixte Fermé, il faut que le Pays Combraille en Marche soit dissous.

Les deux collègues (économiques et associatifs) devront payer l'appel à cotisation pour l'année 2018.

16. Prochaines réunions

Conseil Communautaire :

- 26/09/18 (adoption des statuts)

Bureau :

- 25/07/18
- 12/09/18

La séance est levée à 22h39.